

## Terme de référence

### Service de Traduction

### Concertations élargies avec les jeunes filles et les professionnelles de droit Réformes du Code Pénal et Code de Famille

<b>Intitulé du projet</b>	Projet « Voix de la Jeune Fille dans la réforme du Code Pénal et Code de la Famille »
<b>Organisation</b>	International Center for Diplomacy - ICD
<b>Partenaire financier</b>	Fonds des Nations Unis pour la Population - FNUAP
<b>Lieu d'exécution</b>	Rabat
<b>Prestation</b>	Service d'interprétariat pour la concertation élargie sur la voix de la jeune fille dans la réforme du Code Pénal et Code de la Famille
<b>Contexte général</b>	<p>Au Maroc, selon les estimations du Haut-Commissariat au Plan (HCP), comptait en 2014 environ 9.07 millions de jeunes âgés de 10 à 24 ans, soit 27% de la population totale, dont près de la moitié sont des filles, une catégorie de la population particulièrement vulnérable et exposée à nombreux risques. En effet, les jeunes de faible niveau d'instruction, du milieu rural et qui vivent dans les zones enclavées et les ménages nombreux, représentent les catégories les plus affectés par l'exclusion sociale et économique. Les jeunes filles font doublement face à de nombreux problèmes et défis principalement liés à la vulnérabilité et à la mentalité et pratiques culturelles connexes. Parmi les problèmes majeurs freinant la participation &amp; l'autonomisation socio-économique des jeunes filles :</p> <p>a- La jeune fille est parmi les cibles les plus vulnérables des textes en relation avec le Code de la famille et le Code pénal. Plusieurs articles de ces Codes la touche directement. Cependant, la jeune fille est moins impliquée tant que partie prenante dans l'élaboration des réformes qui la concerne directement.</p> <p>b- Ces textes posent problème au niveau d'application et d'interprétation et surtout le pouvoir de jugement donné au juge, ce qui explique un grand écart entre le principe de droit et la restriction entravant la jouissance de ces droits au niveau pratique. Cela limite, ainsi, la pleine participation de la jeune fille dans le développement du pays.</p> <p>Ce projet vise à promouvoir la voix des jeunes filles dans la législation pénale et le droit de famille à travers le renforcement de son rôle dans l'élaboration d'initiatives de changement en faveur de l'égalité et la lutte contre les discriminations. Ainsi, le projet vise à impliquer les détenteurs d'obligation sur la place de la jeune fille dans le chantier de ces réformes législatives à travers la mobilisation des professionnels du droit et l'ouverture sur les bonnes pratiques au niveau international notamment dans le cadre de la coopération Sud Sud. Le projet renforcera ainsi les actions portées par la jeune fille elle-même en faveur de l'égalité et la lutte contre les discriminations de genre dans la législation avec les décideurs. Le projet comprendra aussi la promotion de story telling et témoignages des jeunes filles dans les médias et les réseaux sociaux, et l'utilisation du divertissement éducatif à travers l'organisation d'une exposition artistique pour la promotion de l'égalité de genre et la masculinité positive.</p> <p>Il rentre aussi dans le cadre du renforcement du rôle de la société civile dans le processus de la revue de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement ICPD+30 et son programme d'action adopté au Caire en 1994 et ses engagements identifiés lors de la Conférence de Nairobi ICPD+25 en 2019. Ce projet touche directement l'axe 4, 5, et 7 du Programme d'Action en relation avec l'égalité, la petite fille, la masculinité positive, la famille et les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive</p>

<b>Objectifs de la prestation</b>	<b>Fournir des services de d'interprétariat simultanée (Fr/Ar/Ang) pour l'organisation de</b>  L'activité visant l'accompagnement du débat national sur les réformes législatives en faveur de l'égalité à travers la mobilisation des professionnels du droit et l'ouverture sur les bonnes pratiques au niveau international (coopération SUD-SUD) ( <b>09 Juin, 2023</b> ) à <b>Rabat</b>
<b>Prestations demandées / Livrables</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Interprétariat 3 langues Ar/Fr/Ang</b></li> <li>2. Logistique de cabines, de sonorisation et d'interprètes</li> <li>3. Casques pour 80 personnes</li> </ol>
<b>Durée de la prestation</b>	- De la date de signature du contrat prévue 26 mai jusqu'au 15 juin 2023
<b>Compétences et expériences</b>	<p><b>Cet appel est destiné aux prestataires avec les qualifications suivantes :</b></p> <p><b>Profil souhaité</b></p> <p>Société de prestation de services spécialisée en interprétariat de conférences ayant une expérience dans la traduction simultanée des programmes de coopération internationale et des actions menées par la société civile</p> <p><b>Expérience professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience professionnelle dans le domaine de l'interprétariat de conférences</li> <li>• Interprètes avec un minimum de 5 ans d'expériences dans l'interprétariat en Fr/Ang/Ar</li> <li>• Expérience confirmée d'interprétariat dans le domaine associative et /ou de la coopération internationale au développement</li> <li>• Bonne connaissance du contexte national en lien avec la thématique des droits des femmes et des jeunes filles est un atout.</li> <li>•</li> </ul>
<b>Langue</b>	Bonne maîtrise de l'Arabe et le Français et l'anglais
<b>Modalités de paiement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par virement bancaire après réception d'une facture dûment remplie</li> </ul>

### Critère d'évaluation

<b>I- Proposition technique</b>	<b>50%</b>
Compétences techniques de la structure et du personnel déployé : CV des interprètes concernés, expérience de la structure dans l'interprétariat de conférences décrite dans les présents Termes de références).	
<b>II- Proposition financière</b>	<b>50%</b>

### Dossier à soumettre

Pour la proposition, les demandeurs sont censés d'envoyer les documents suivants afin d'être éligibles pour cet appel

- 1) Profil de la société et CV des interprètes (es) 2) Une offre de prix détaillé, (4) RC de la société & attestation de régularité fiscale.
- 2) La proposition doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante [icdiplomacy.ma@gmail.com](mailto:icdiplomacy.ma@gmail.com) en faisant mention dans l'objet du mail « Termes de référence Service-Interprétariat ICD FNUAP »
- 3) Le dernier délai pour postuler est le **09 mai avant 12h00**

*L'ICD est une organisation qui garantit la compétitivité et l'égalité de chances à tous sans distinction.*